

Principaux résultats

Les régimes privés procurent aux personnes âgées une part importante et croissante de leur revenu. Dans les pays de l'OCDE, le taux de remplacement moyen assuré par les seuls régimes publics pour un salaire moyen s'élève à 41 %, et à 52 % si l'on tient également compte des dispositifs privés obligatoires. Lorsqu'on intègre les pensions privées facultatives, ce taux augmente, passant à 57 %. Dans les sept pays de l'OCDE où les dispositifs privés facultatifs sont très répandus, le taux de remplacement moyen est de 59 % pour un revenu moyen, contre 36 % lorsqu'on tient compte uniquement des dispositifs obligatoires.

Le tableau 6.4 montre l'interaction qui existe entre les régimes de retraite obligatoires publics et privés et les régimes facultatifs. Concernant les 15 pays de l'OCDE pour lesquels les calculs relatifs aux régimes portent uniquement sur les retraites publiques obligatoires, le taux de remplacement ressort à 60 % en moyenne pour un salaire moyen. S'agissant des 12 pays de l'OCDE disposant à la fois de régimes publics et de dispositifs privés obligatoires, le taux de remplacement moyen se monte à 54 %. Pour les 34 pays de l'OCDE, si l'on inclut les dispositifs publics, privés obligatoires et privés facultatifs, le taux de remplacement moyen pour un salaire moyen est de 58 %.

En Australie, au Danemark, en Islande et en Israël, qui sont dotés de dispositifs publics extrêmement ciblés, les taux de remplacement des régimes publics pour les revenus intermédiaires ou élevés sont souvent complétés par les taux de remplacement des dispositifs privés obligatoires. Au Chili, au Mexique, en République slovaque et en Suède, une partie des prestations publiques a été remplacée du fait de réformes opérées au sein des pensions privées obligatoires. Le Canada, les États-Unis, l'Irlande et le Royaume-Uni se sont longtemps caractérisés par des retraites publiques relativement modestes et une couverture très étendue pour les dispositifs facultatifs.

En ce qui concerne les autres grandes économies, les régimes publics sont obligatoires en Arabie saoudite, en Argentine, au Brésil, en Chine, en Inde et dans la Fédération de Russie. L'Afrique du Sud est dotée de dispositifs privés facultatifs, les revenus moyens et élevés étant exclus du régime public, car ce régime est soumis à conditions de ressources. En Indonésie, il n'existe pas de régime public, seulement des dispositifs privés obligatoires.

Régimes privés obligatoires

Douze pays sont dotés de régimes de ce type. Les régimes privés dont la couverture est quasi universelle sont qualifiés de « quasi obligatoires » (c'est le cas du Danemark, des Pays-Bas et de la Suède).

En Islande, aux Pays-Bas et en Suisse, les régimes privés sont à prestations définies, alors que dans les autres pays, ils

sont à cotisations définies. Les taux de remplacement des dispositifs privés obligatoires vont de 22 à 33 % dans six des 12 pays. Ils sont bien plus élevés au Danemark, en Islande, en Israël et aux Pays-Bas, plus faibles en Suisse et nettement plus faibles en Norvège. Toutefois, certains pays sont dotés de dispositifs privés conçus pour couvrir les salariés au-delà du plafond du régime public. C'est la raison pour laquelle les taux de remplacement des plans de retraite privés augmentent avec les salaires aux Pays-Bas et en Suède, et, dans une moindre mesure, en Norvège.

Régimes privés facultatifs

Les régimes privés facultatifs sont représentés pour sept pays où ces dispositifs sont très répandus (voir l'indicateur « Couverture des régimes de retraite privés » au chapitre 10). On suppose que les salariés qui adhèrent à un régime privé facultatif y restent pendant toute leur carrière. Les régimes privés facultatifs englobent à la fois les dispositifs professionnels et individuels. Pour les sept pays, la modélisation concerne un régime à cotisations définies.

Lorsqu'on prend en compte les dispositifs privés facultatifs pour l'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, le taux de remplacement moyen, pour ces sept pays, est de 59 % en moyenne, contre 36 % lorsqu'on tient compte uniquement des régimes publics.

En général, les régimes à cotisations définies assurent un taux de remplacement indépendant du salaire (les statistiques sur les taux de cotisation réels en fonction des salaires n'étant pas disponibles pour la plupart des pays, on pose un taux moyen ou standard sur toute l'échelle des salaires). On suppose également que les individus cotisent pleinement et indépendamment de leur gradient de revenu. L'Allemagne et la Belgique constituent des exceptions, car dans le premier pays, les salaires entrant dans le calcul des retraites qui ouvrent droit à des avantages fiscaux y sont plafonnés et dans le second, un plafond égal à 151 % du salaire de l'ouvrier moyen est appliqué.

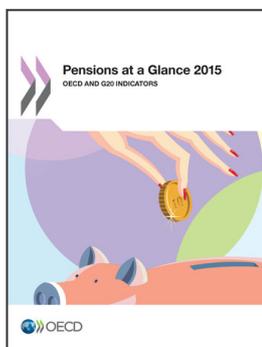
6.4. Taux de remplacement bruts des régimes de retraite publics obligatoires, privés obligatoires et privés facultatifs

	Publics obligatoires			Privés obligatoires (PD et CD)			Total obligatoires			À CD facultatifs			Total, facultatifs inclus		
	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5	0.5	1	1.5
Pays de l'OCDE															
Australie	48.4	13.5	1.9	30.9	30.9	30.9	79.3	44.5	32.9				79.3	44.5	32.9
Autriche	78.1	78.1	77.6				78.1	78.1	77.6				78.1	78.1	77.6
Belgique	47.6	46.6	35.3				47.6	46.6	35.3	13.3	13.3	10.1	60.9	59.9	45.5
Canada	44.3	36.7	25.1				44.3	36.7	25.1	29.3	29.3	29.3	73.5	66.0	54.4
Chili	6.8	0.0	0.0	32.7	32.8	32.9	39.4	32.8	32.9				39.4	32.8	32.9
République tchèque	78.9	49.0	39.1				78.9	49.0	39.1				78.9	49.0	39.1
Danemark	56.2	21.5	10.3	51.3	46.3	44.7	107.4	67.8	55.1				107.4	67.8	55.1
Estonie	40.1	28.5	24.6	22.0	22.0	22.0	62.1	50.5	46.6				62.1	50.5	46.6
Finlande	55.8	55.8	55.8				55.8	55.8	55.8				55.8	55.8	55.8
France	56.8	55.4	48.2				56.8	55.4	48.2				56.8	55.4	48.2
Allemagne	37.5	37.5	37.5				37.5	37.5	37.5	12.5	12.5	12.5	50.0	50.0	50.0
Grèce	79.4	66.7	62.3				79.4	66.7	62.3				79.4	66.7	62.3
Hongrie	58.7	58.7	58.7				58.7	58.7	58.7				58.7	58.7	58.7
Islande	16.8	3.4	2.3	65.8	65.8	65.8	82.6	69.2	68.1				82.6	69.2	68.1
Irlande	69.5	34.7	23.2				69.5	34.7	23.2	30.3	30.3	30.3	99.8	65.1	53.5
Israël	23.5	11.8	7.8	59.2	49.3	32.8	82.7	61.0	40.7				82.7	61.0	40.7
Italie	69.5	69.5	69.5				69.5	69.5	69.5				69.5	69.5	69.5
Japon	48.8	35.1	30.5				48.8	35.1	30.5				48.8	35.1	30.5
Corée	58.5	39.3	29.3				58.5	39.3	29.3				58.5	39.3	29.3
Luxembourg	89.5	76.8	72.5				89.5	76.8	72.5				89.5	76.8	72.5
Mexique	13.5	3.9	2.6	21.6	21.6	21.6	35.0	25.5	24.2				35.0	25.5	24.2
Pays-Bas	54.2	27.1	18.1	39.8	63.4	71.2	94.0	90.5	89.3				94.0	90.5	89.3
Nouvelle-Zélande	80.1	40.1	26.7				80.1	40.1	26.7	12.4	12.4	12.4	92.5	52.5	39.1
Norvège	58.0	44.0	32.7	4.8	5.9	6.2	62.8	49.8	38.9				62.8	49.8	38.9
Pologne	43.1	43.1	43.1				43.1	43.1	43.1				43.1	43.1	43.1
Portugal	75.1	73.8	72.5				75.1	73.8	72.5				75.1	73.8	72.5
République slovaque	47.3	38.9	36.2	23.1	23.1	23.1	70.4	62.1	59.3				70.4	62.1	59.3
Slovénie	44.4	38.4	36.0				44.4	38.4	36.0				44.4	38.4	36.0
Espagne	82.1	82.1	82.1				82.1	82.1	82.1				82.1	82.1	82.1
Suède	37.0	37.0	27.4	19.0	19.0	37.8	56.0	56.0	65.2				56.0	56.0	65.2
Suisse	35.6	23.3	15.6	20.1	16.9	11.2	55.7	40.2	26.8				55.7	40.2	26.8
Turquie	75.7	75.7	75.7				75.7	75.7	75.7				75.7	75.7	75.7
Royaume-Uni	43.3	21.6	14.4				43.3	21.6	14.4	29.8	29.8	29.8	73.1	51.4	44.2
États-Unis	44.4	35.2	29.1				44.4	35.2	29.1	32.6	32.6	32.6	77.0	67.8	61.7
OCDE34	52.9	41.3	36.0				64.5	52.9	47.8				69.1	57.6	52.4
Autres grandes économies															
Argentine	81.8	71.6	68.3				81.8	71.6	68.3				81.8	71.6	68.3
Brésil	97.5	69.5	69.5				97.5	69.5	69.5				97.5	69.5	69.5
Chine	94.0	74.0	67.4				94.0	74.0	67.4				94.0	74.0	67.4
Inde	96.5	96.5	96.5				96.5	96.5	96.5				96.5	96.5	96.5
Indonésie				13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0				13.0	13.0	13.0
Fédération de Russie	33.7	33.7	33.7	41.5	41.5	41.5	75.2	75.2	75.2				75.2	75.2	75.2
Arabie saoudite	59.6	59.6	59.6				59.6	59.6	59.6				59.6	59.6	59.6
Afrique du Sud	20.9	0.0	0.0				20.9	0.0	0.0	48.7	48.7	48.7	69.6	48.7	48.7
UE28	60.8	49.3	43.7				69.9	59.0	54.4				73.0	62.1	57.4

Note : CD = cotisations définies ; PD = prestations définies.

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933327801>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2015
OECD and G20 indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Taux de remplacement bruts : régimes obligatoires et facultatifs », dans *Pensions at a Glance 2015 : OECD and G20 indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2015-15-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.